

**I. S. F.
ET
DELOCALISATIONS FISCALES**

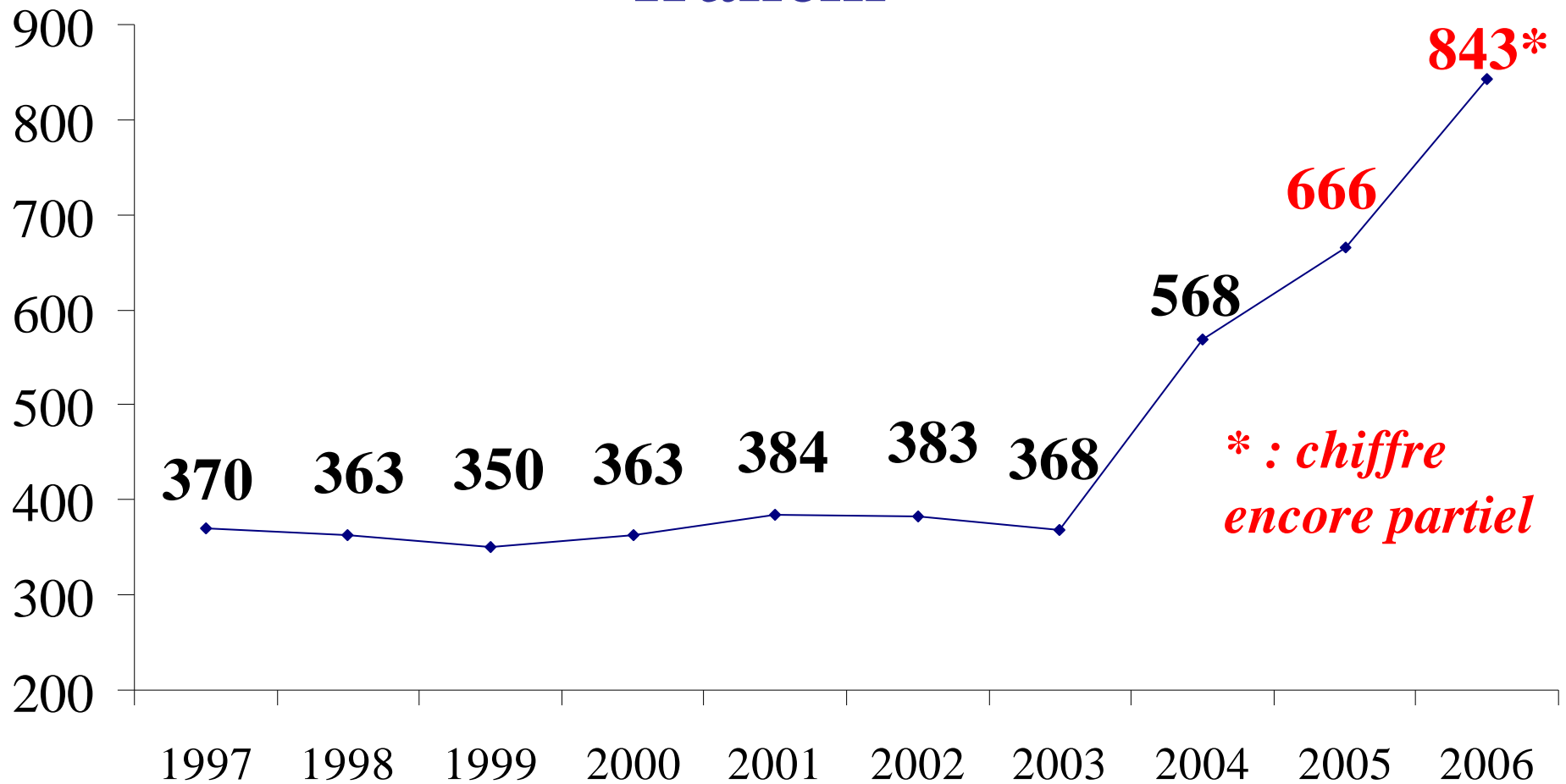
**UN IMPACT DIFFICILE A MESURER
FAUTE D'UN TABLEAU DE BORD
SATISFAISANT**

Communication de M. Philippe Marini

Rapporteur général

I. LES DERNIERES DONNEES SUR LES DELOCALISATIONS FISCALES

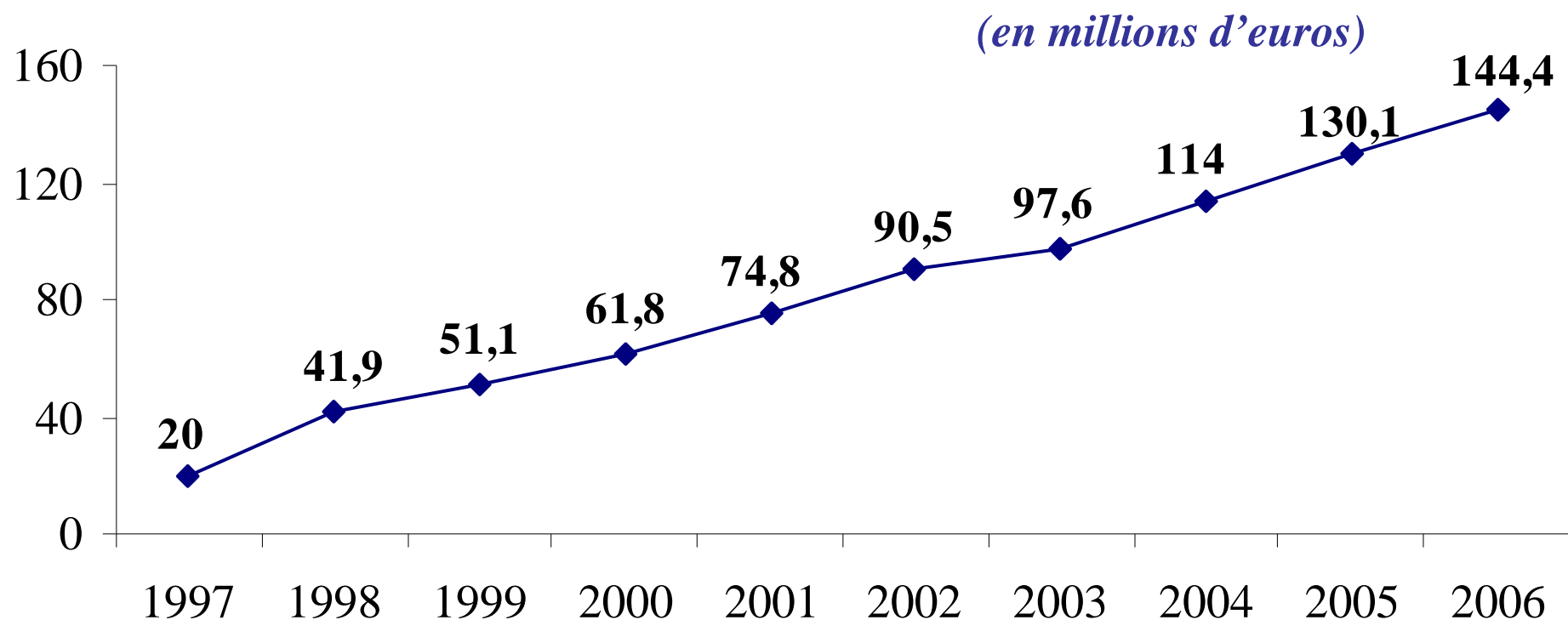
2006 : le cap de deux délocalisations de redevables ISF par jour est largement franchi



Source : ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

Les recettes d'ISF perdues atteignent un montant limité de 150 millions d'euros

Pertes d'ISF liées aux délocalisations de redevables

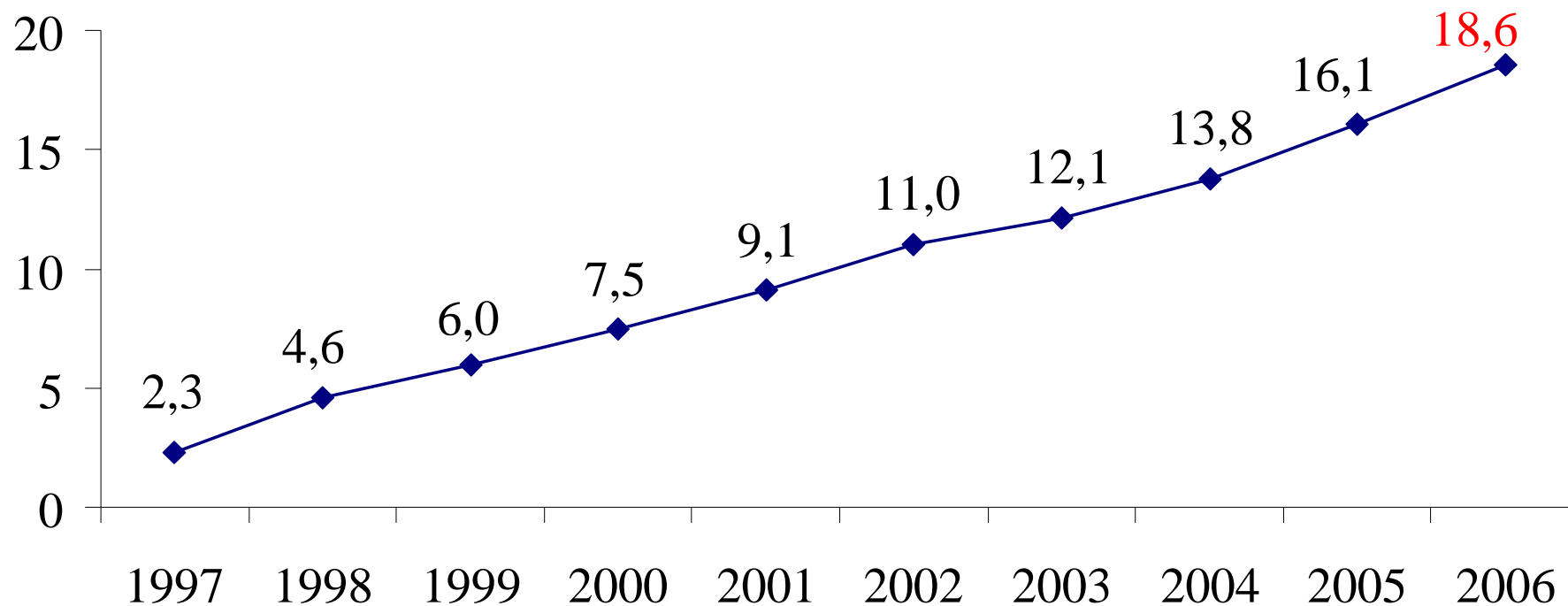


Source : ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

Les bases imposables perdues (18,6 Mds d'euros en 10 ans pour 908 Mds de bases imposables en 2007) représentent entre 50 % et 100 % des capitaux délocalisés

Bases nettes imposables des redevables ISF délocalisés

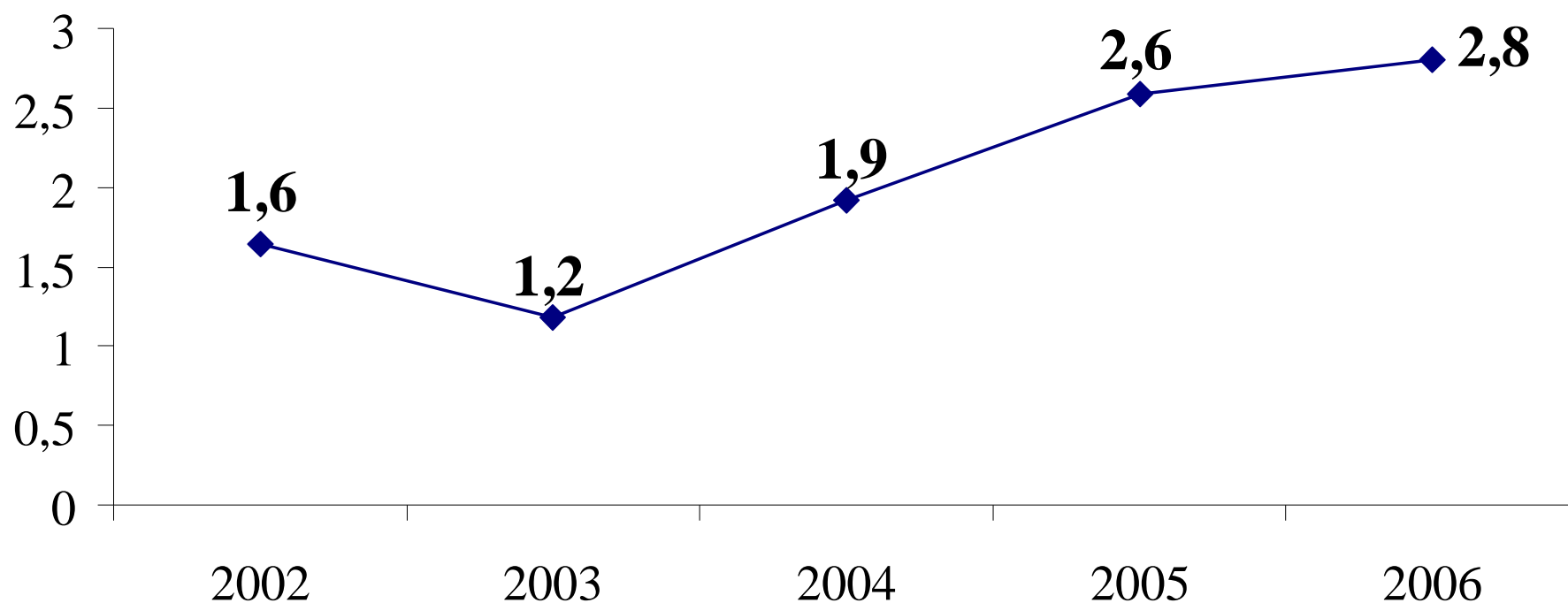
(en milliards d'euros)



Source : ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

Montant des actifs (connus) délocalisés, chaque année : une progression significative

(en milliards d'euros)



Source : ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

Les délocalisés de l'ISF : des actifs encore jeunes, dont la 1^{ère} destination est la Belgique

2006	
Age moyen	54 ans
Destination	1) Belgique : 16 % 2) Suisse : 15 % 3) Royaume-Uni : 11 % 4) Etats-Unis : 10 %

II. L'ABSENCE DE TABLEAU DE BORD FISCAL SATISFAISANT

Les informations communiquées par l'administration fiscale : lenteur, insuffisance... et mauvaise volonté

- un observatoire des délocalisations mis en place en 1999 mais :
 - une remontée d'informations toujours très lente : 40 % des départs d'une année sont connus au 1^{er} trimestre de l'année n+1 et 95 % à la fin de l'année n+1. Aucune donnée communiquée pour 2007 ;
 - une absence d'information sur les retours même pour 2005 et 2006 ;
 - une absence d'analyse qualitative sur les biens professionnels exonérés depuis un rapport de l'IGF de 2000 considérant que ceux-ci représentaient entre 50 % et 100 % des capitaux délocalisés.
- une remontée d'informations trop lente s'agissant du bouclier fiscal : aucune ventilation en fonction des revenus et du patrimoine n'est encore disponible pour 2007.

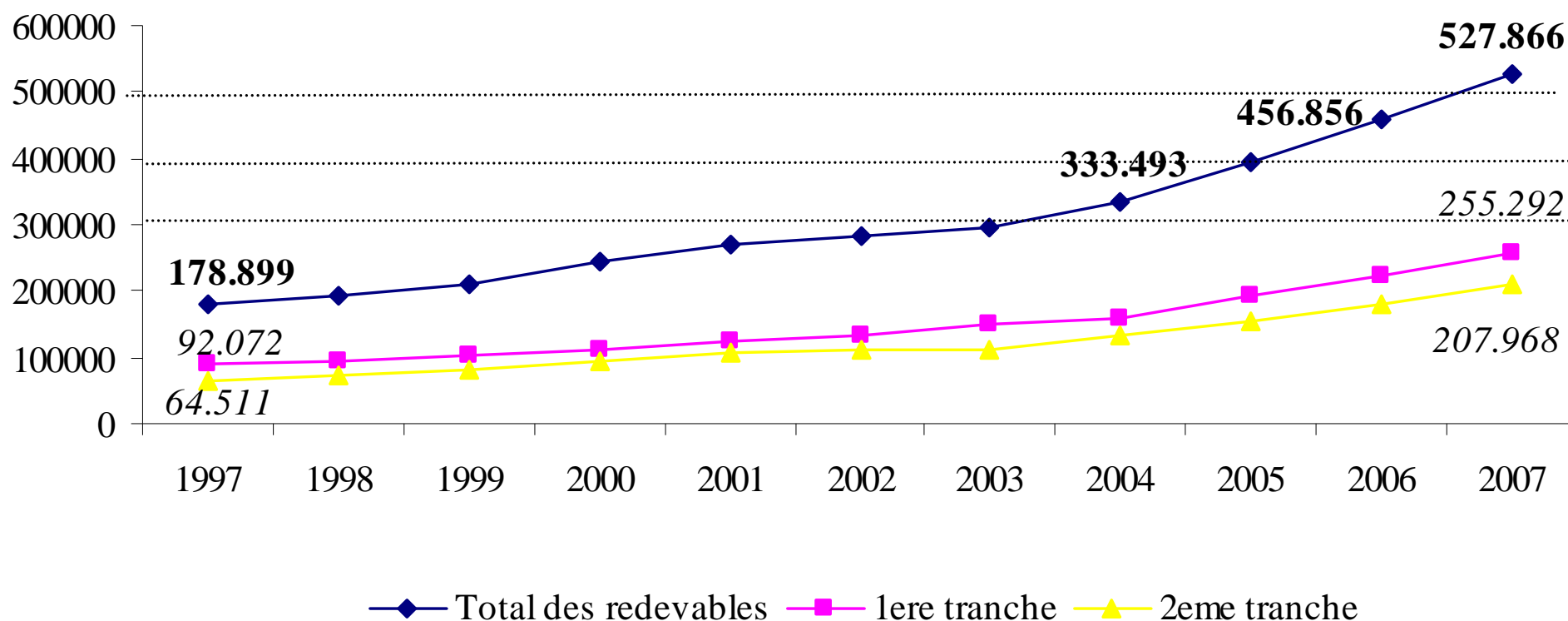
Le bouclier fiscal : un impact faible

- le volume de la mesure : **232,9 millions d'euros** contre un coût estimé en loi de finances pour 2006 de plus de 400 millions d'euros ;
- **46 % des demandes et 33 % des dossiers acceptés émanent de la Réunion** pour un montant moyen faible : **379 euros**, représentant une modalité particulière de dégrèvement de la taxe foncière ;
- un **taux de rejet des demandes élevé, 33 %**, lié notamment à un taux de refus des dossiers réunionnais de 50 % (hors Réunion, le taux de rejet est de 24 %) ;
- une moyenne du droit à restitution de 16.146 euros, mais de 23.970 euros hors Réunion.

III. L'ACTUALISATION DES DONNEES SUR L'ISF

Les redevables à l'ISF : une multiplication par 3 depuis 1997 et une croissance plus rapide depuis 2002

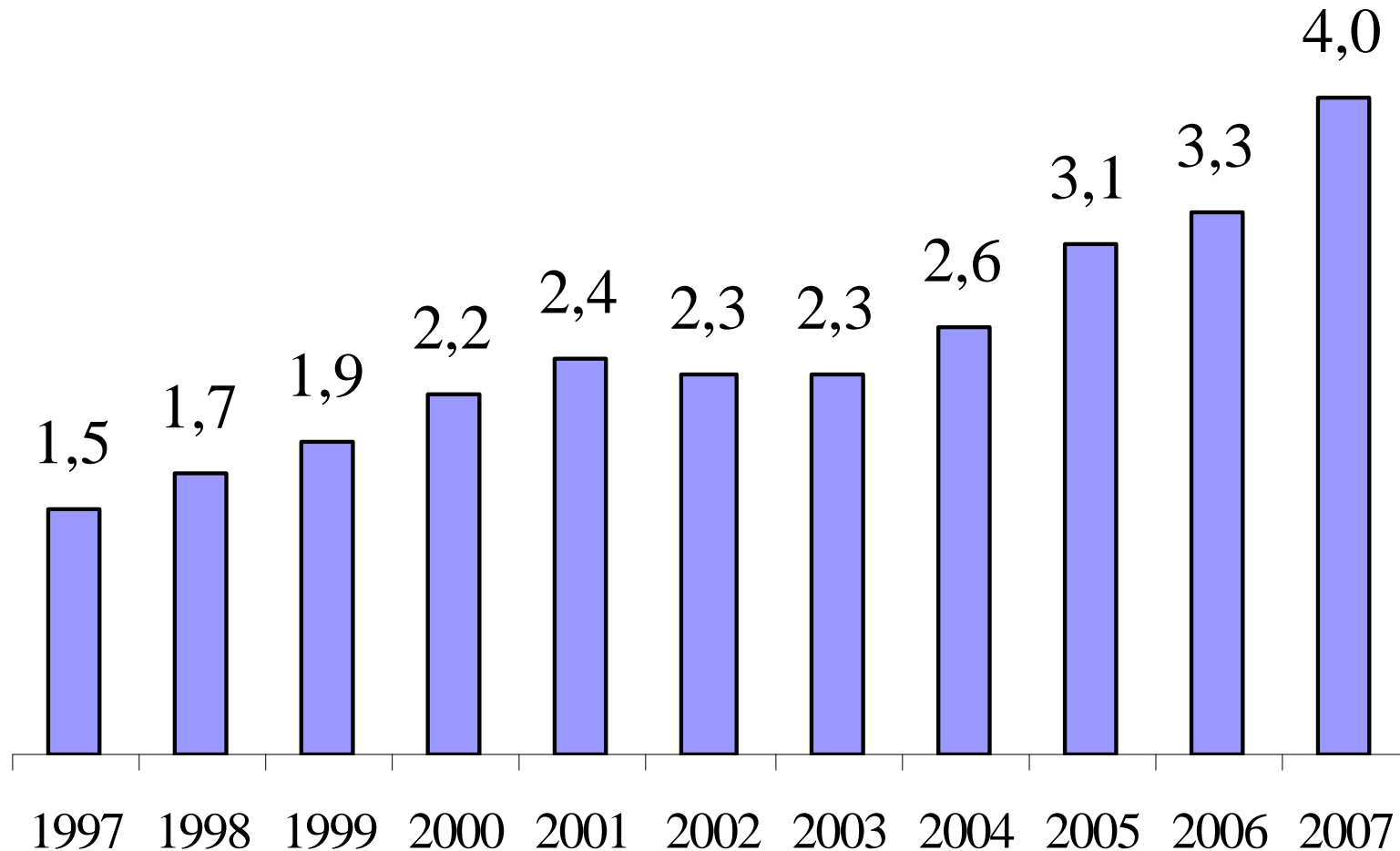
Evolution du nombre de redevables à l'ISF



Source : ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

Le produit de l'ISF a presque doublé depuis 2002

Evolution du produit de l'ISF (en milliards d'euros)



Source : ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

L'ISF : un impôt très concentré

Répartition des redevables à l'ISF et du produit par tranche de barème

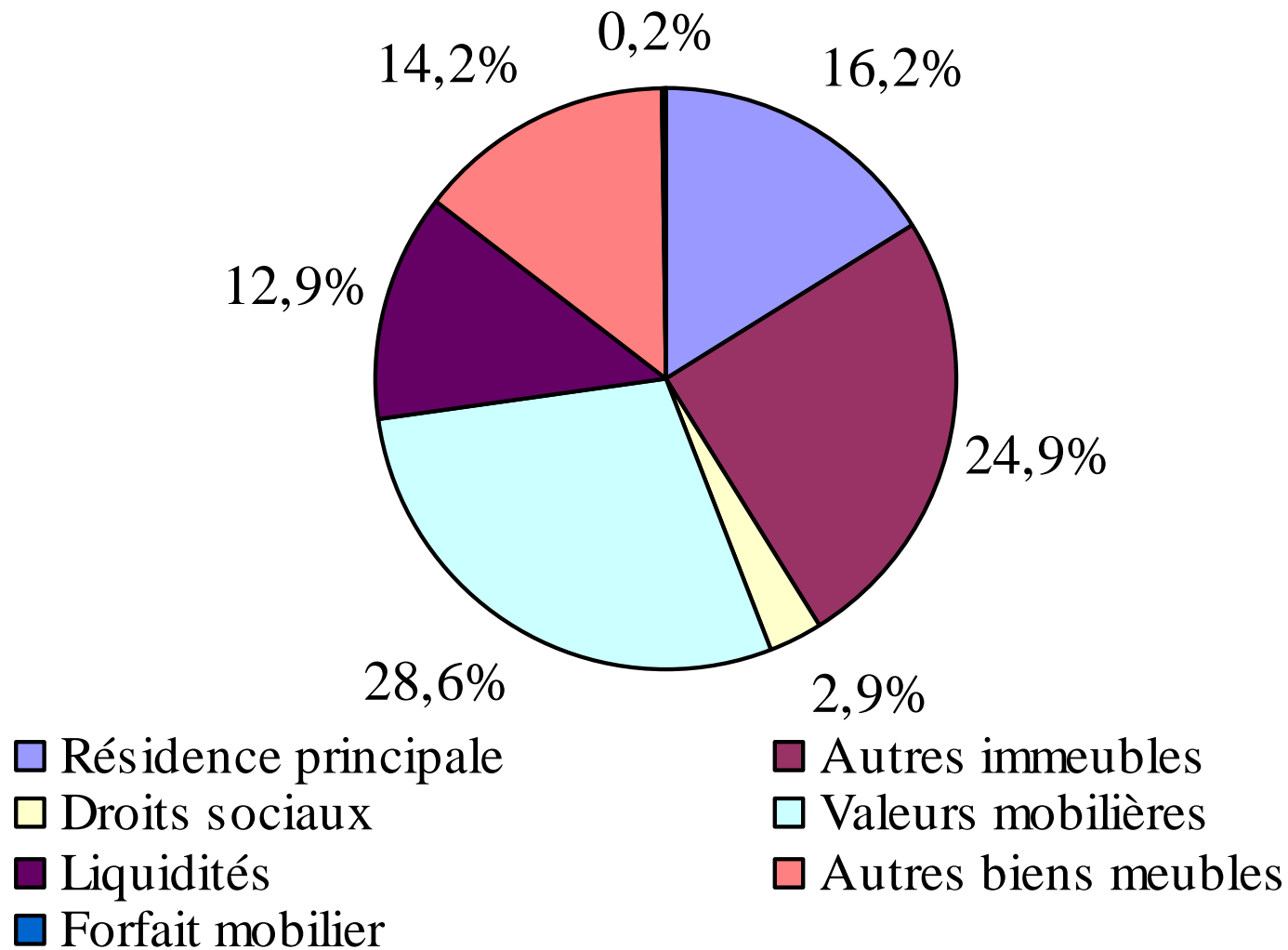
Tranche de barème (en euros)	Pourcentage du nombre de redevables	Pourcentage du produit
De 760.000 à 1.220.000	48,4%	7,6%
De 1.220.000 à 2.420.000	39,4%	28,4%
De 2.420.000 à 3.800.000	7,6%	16,4%
De 3.800.000 à 7.270.000	3,4%	17,3%
De 7.270.000 à 15.810.000	1,0%	12,8%
Supérieur à 15.810.000	0,3%	17,5%

**Conclusion : il faut relever le seuil d'imposition à
1million d'euros au minimum !**

*Source : ministère du budget, des comptes publics et de la fonction
publique*

Un impôt qui ne pèse pas que sur l'immobilier

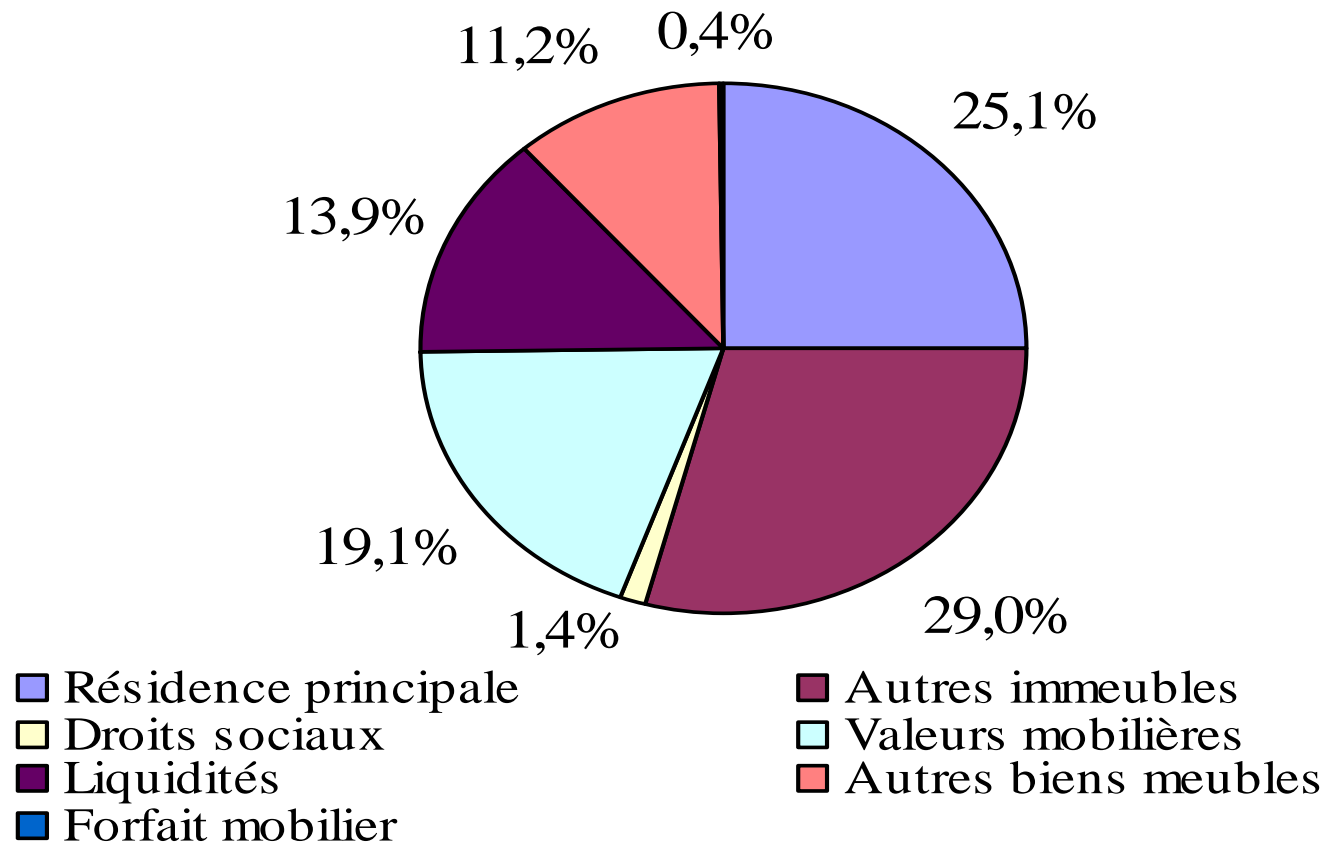
Répartition du patrimoine brut imposable à l'ISF



Source : ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

Un impôt qui ne pèse pas que sur l'immobilier, même dans la première tranche...

Répartition du patrimoine brut imposable à l'ISF



Conclusion : l'exonération de la résidence principale n'est pas une bonne solution.

Source : ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

La hausse de l'immobilier explique 50 % de la hausse des bases imposables

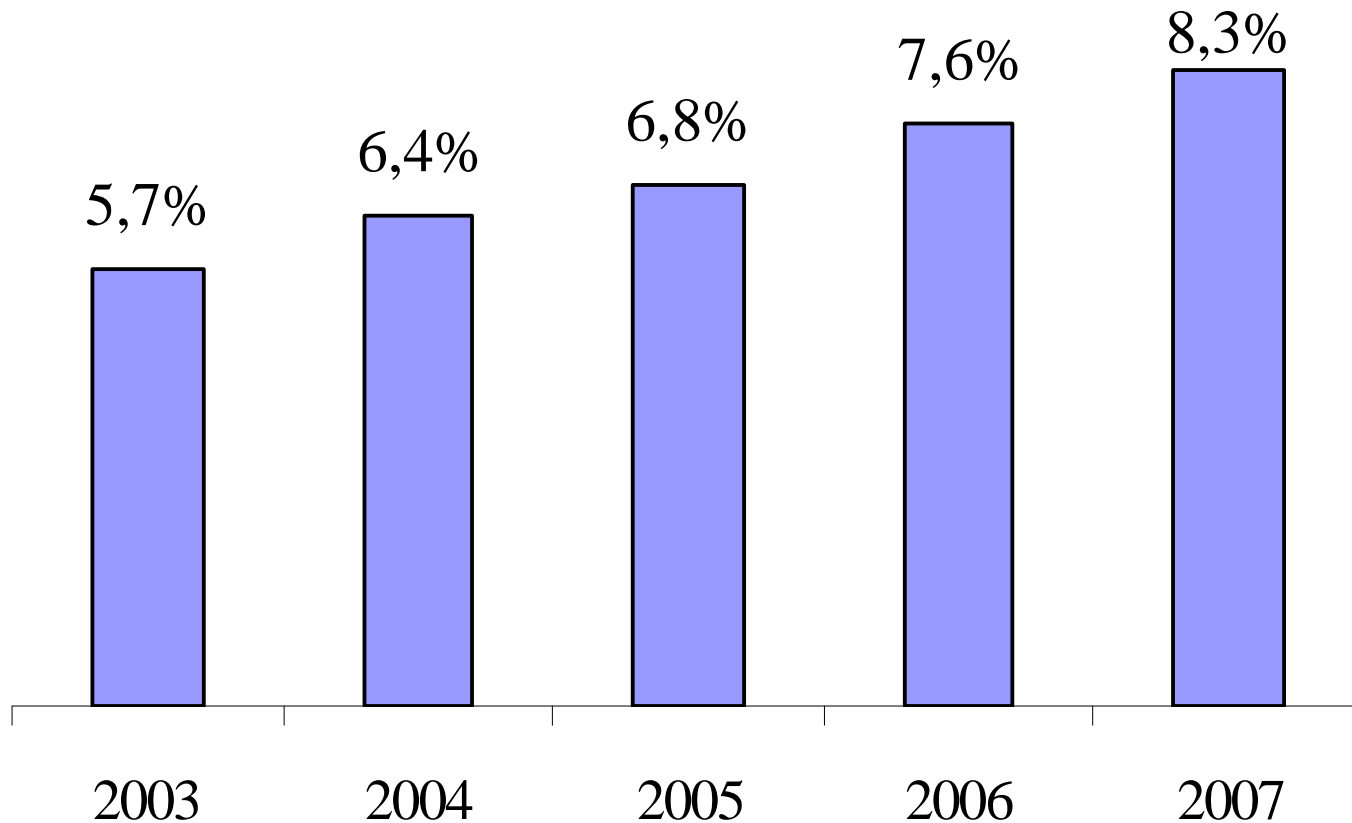
*Evolution des bases imposables : immobilier et bases totales
(en milliards d'euros)*

	1997	2007	Ecart
Bases ISF en immobilier	116,2	401,2	+ 287,9
Bases ISF totales	301,2	908,7	+607,4

Source : ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

Les mesures prises depuis 2002 n'ont pas significativement érodé les bases

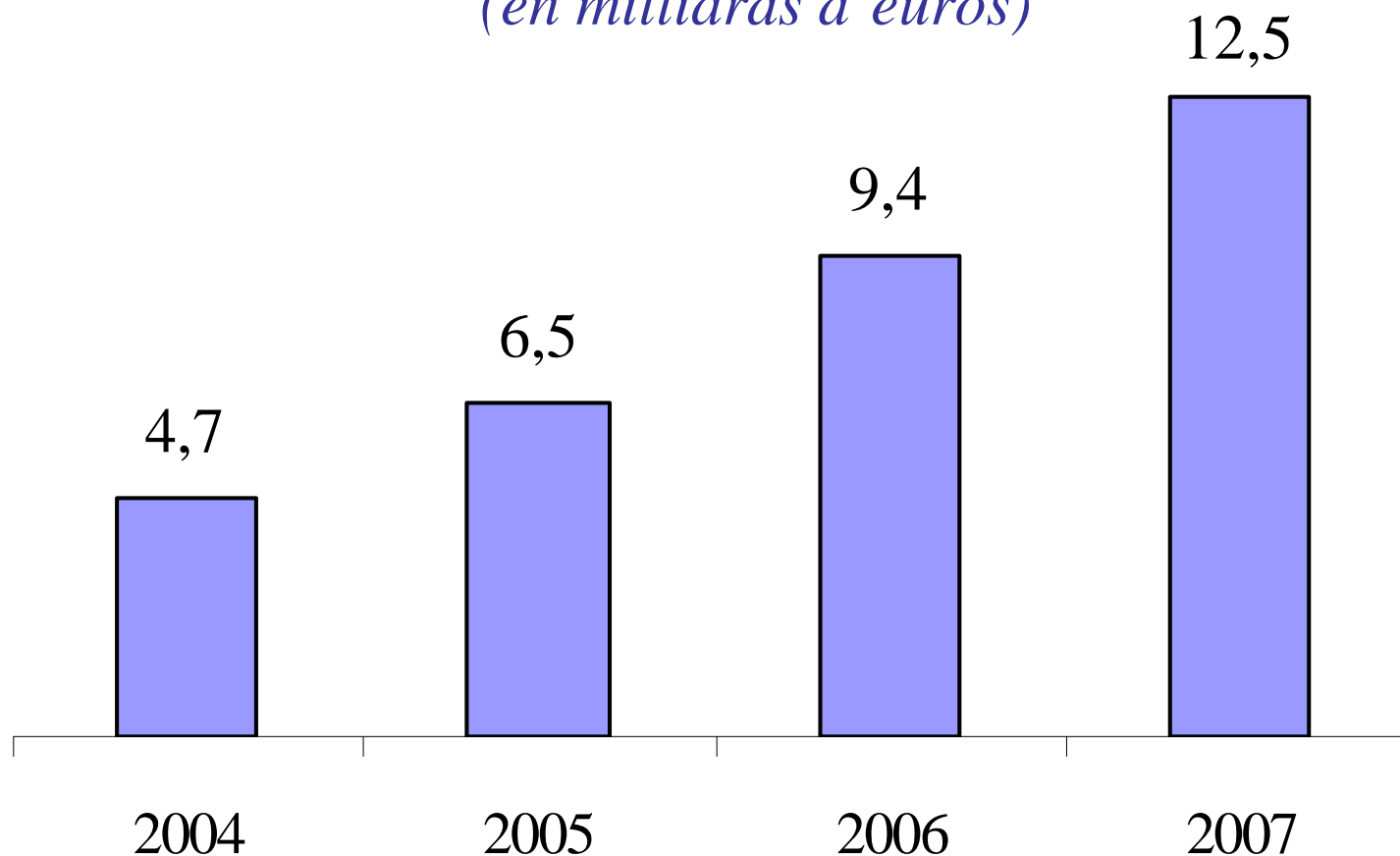
Evolution des bases exonérées connues en % des bases taxables totales



Source : ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

Les engagements collectifs de conservation connaissent néanmoins un succès croissant

*Bases faisant l'objet d'un engagement collectif de conservation
(en milliards d'euros)*



Source : ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique